



TRANSFORMATION NUMERIQUE : UN PRET DE 5 000 A 50 000 € POUR LES TPE ET PME

Bpifrance a lancé, cet été, un prêt, sans garantie, allant de 5 000 à 50 000 € pour financer, accélérer et sécuriser la transformation numérique des TPE et PME.

Cette initiative, « France Num », est portée par la Direction générale des entreprises (DGE) et le Fonds européen d'investissement (FEI).

Pour qui ?

L'entreprise bénéficiaire doit respecter les critères suivants :

- TPE ou PME (dont l'effectif consolidé est au maximum de 49 salariés) ;
- personne morale, quelle que soit sa forme juridique, à l'exclusion des entreprises individuelles ;
- immatriculée en France et soumise au droit français ;
- localisée en France métropolitaine ou dans les DOM ;
- de plus de trois ans et pouvant fournir deux bilans couvrant une durée minimale de 24 mois ;
- à jour de ses obligations fiscales et sociales à la date de la décision.

Pour quel projet ?

Le prêt finance les projets de transformation numérique suivants :

- processus internes ;
- gestion de la chaîne d'approvisionnement ;
- innovations en matière de produits et services ;
- relations avec les clients (marketing, expérience client, livraison des produits et services) ;
- développement de l'entreprise (géographie ou clientèle) ;
- modèles d'entreprise innovants (comme l'ajout de services à des produits, voire le remplacement d'un produit par un service) ;
- sécurité numérique de l'entreprise (attaques informatiques...) ;
- compétences numériques et formation (membres du personnel et/ou de la direction).

Pour quelles dépenses ?

Un prêt, sans garantie, de 5 000 à 50 000 € pour financer :

- l'achat de matériels et équipements dans la limite de 40 % du projet global ;
- les dépenses immatérielles : logiciels, prestations externes de conseil, prestations de formation ou d'accompagnement pour la mise en place de tout projet de transformation numérique.

Pour quelle durée ?

De 3 à 5 ans, avec un différé de 12 mois maximum.

Comment déposer une demande de prêt ?

Tout se passe en ligne sur : pret-transformation-numerique.bpifrance.fr.

Quatre étapes

- Déposez votre dossier en ligne, en 15 minutes.
- Complétez votre dossier avec votre expert-comptable.
- Signez votre contrat électroniquement.
- Obtenez vos fonds sous 7 jours en moyenne.

Vous bénéficiez également d'un accompagnement en ligne de Bpifrance.